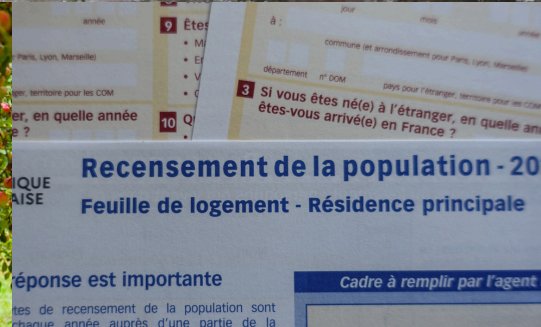


# VICTOT-EN-AUGE

Bulletin d'information

# 01

Janvier 2025



## AGENDA

Retour en images sur les cérémonies et manifestations de 2024 et premières dates à retenir pour 2025. On vous dit tout !

## DOSSIER SPÉCIAL

Au premier janvier 2025, nous devenons officiellement Victot-en-Auge. Rappel historique + interview croisée des maires actuels de Gerrots et Victot-Pontfol pour vous éclairer.

## RECENSEMENT 2025

Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire réalisée tous les 5 ans. En 2025, il est organisé sur le périmètre de Victot-Pontfol uniquement. Votre participation est essentielle.

## Editorial

### RENOUVEAU, RENOUVELLEMENT

**Commune nouvelle et nouvelle lettre d'information. Rien que du neuf pour cette nouvelle année !**

Toute nouvelle, toute belle, vous tenez actuellement entre vos mains la toute première lettre d'information de notre commune nouvelle, **Victot-en-Auge**. Même si une partie est issue des actualités 2024 de Victot-Pontfol, les perspectives sont bien communes.

C'est une **nouvelle étape historique à franchir ensemble**. En 1849, par décret impérial, les communes de Victot, Pontfol et Les Authieux-sur-Corbon devenaient la commune de Victot-Pontfol. Après un cycle de 175 ans, ce sont deux années d'échanges, de concertation et de consultation des habitants des communes de Victot-Pontfol et de Gerrots qui ont conduit à des délibérations concordantes des deux conseils municipaux le 27 septembre dernier. Et l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2024 a entériné la création de la commune de Victot-en-Auge à compter du 1er janvier 2025. **Cette opération n'est pas un aboutissement en soi mais un nouveau départ, une légère modification de la géographie locale, des économies d'échelles qui, avec un bon esprit d'escalier ouvrirons de nouvelles perspectives pour tous**. Offrir le meilleur des pratiques de chaque commune, permettre des projets structurants mais à taille humaine, conserver la proximité des services avec les habitants ont toujours été nos priorités. Et le resteront. Juste un renouveau communal...

Quant au renouvellement, il prendra plusieurs formes dès ce mois de janvier 2025 :

- **Renouvellement de votre conseil municipal le 6 janvier**, désormais composé de l'ensemble des conseillers des deux communes jusqu'aux prochaines élections municipales.
- **Renouveau de la cérémonie des vœux, le 18 janvier** en la combinant avec l'habitude de Gerrots de partager une galette des rois entre habitants.
- **Renouvellement de l'opération quinquennale de recensement officiel** de notre population qui se tiendra du 16 janvier au 15 février 2025. **Elle sera réalisée sur le seul périmètre de Victot-Pontfol** mais les manquements de la précédente édition qui ont implacablement obéré les dotations de notre commune doivent être corrigés. Nous comptons sur vous pour accueillir avec bienveillance notre agent recenseur et renseigner avec soin cette enquête. **Le visage de notre commune pour les 5 années à venir en dépend.**

Dynamique commune, désir d'avancées harmonieuses, nous continuerons à bâtir ensemble un territoire où il fait bon vivre.

Tous nos vœux pour cette nouvelle année !

*Sylvie Pesnel*

*Alexandre Bouillon*





## FÊTE DES VOISINS

La fusion avait été engagée dès 2024, avec l'invitation informelle de nos voisins de Gerrots pour la fête des voisins. Malgré une météo défavorable, le moment avait été très apprécié de tous. La salle de la mairie semblait même un peu trop étroite ! En 2025, on recommence !



## ARBRE DE NOËL

Depuis quelques années, les communes de Beuvron-en-Auge, Hotot-en-Auge et Victot-Pontfol organisent un spectacle, un goûter et une distribution de cadeaux partagés à la salle des fêtes de Beuvron-en-Auge. Bien entendu, nous ferons en sorte que l'opération soit pérennisée, en y incluant tous les enfants du nouveau périmètre de la commune nouvelle.



## ET BIEN SÛR...

Messe patronale, sans oublier en 2025, une journée gourmande et conviviale reprendra le meilleur de chaque habitude.



### CÉRÉMONIE DES VOEUX

18 JANVIER 2025

Fusion de commune, fusion des us et coutumes. La jeune cérémonie des vœux de Victot-Pontfol sera combinée avec l'historique galette des rois de Gerrots : **Rendez-vous le 18 janvier 2025 à 16h30 pour partager les premiers vœux de Victot-en-Auge et une galette des rois conviviale.** L'occasion de rassembler tous nos habitants pour mieux se connaître.



Rendez-vous le 24 mai dès 18h30 pour un moment de convivialité émaillé de surprises ! Et si le temps le permet, nous profiterons du jardin de la mairie...

Comme à l'habitude, chacun apporte ses spécialités culinaires préférées, votre municipalité s'occupe des boissons.

**Panneau Pocket** n°1 en France

**Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket**

- 1 **Téléchargez gratuitement l'application**
- 2 **Recherchez votre Commune ou votre Code Postal**
- 3 **Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications**

Scannez-moi

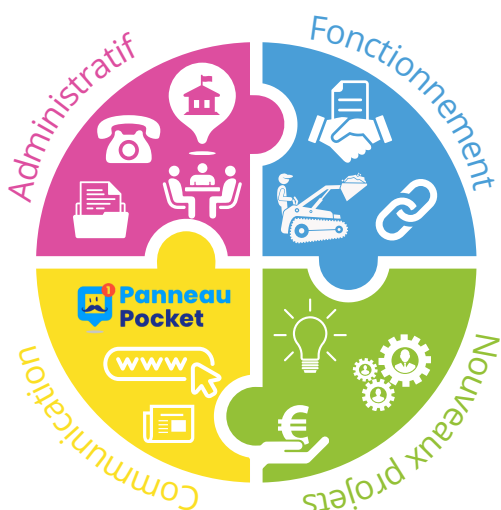
## HISTORIQUE



Après un processus de deux années d'échanges et de concertations entre les représentants des communes de Gerrots et de Victot-Pontfol, avec une volonté forte de faire participer les habitants de chacune des communes, après 2 délibérations concordantes le 30 août et le 27 septembre 2024, la Préfecture du Calvados a ratifié un arrêté de fusion créant la commune de Victot-en-Auge au 1er janvier 2025.

La demande initiale émane des représentants de la commune de Gerrots, en 2022. Après avoir annoncé à ses habitants réunis en réunion publique qu'elle ne briguerait pas de mandat supplémentaire en 2026, Madame la maire de Gerrots, Sylvie Pesnel, a constaté qu'il n'y avait aucune velléité de reprendre sa suite, notamment parce qu'il n'existe pas de mairie indépendante, celle de Gerrots étant dans les murs de l'habitation personnelle de Sylvie Pesnel et Jean-Pierre Montais.

Ce faisant, la municipalité a demandé à ses administrés quelle commune limitrophe serait suffisamment proche de Gerrots pour proposer la création d'une commune nouvelle. Et c'est la commune de Victot-Pontfol qui a été plébiscitée. Cette perspective a été accueillie très favorablement par le conseil municipal de Victot-Pontfol. Il restait à mettre en œuvre ce projet.



Une réunion le 23 octobre 2023 à la sous-préfecture de Lisieux avait permis d'échanger sur les modalités de mise en œuvre de ce type de commune fusionnée et avait permis de recueillir un avis favorable des services de l'Etat. Chacun a regretté de ne pouvoir associer Rumesnil à cette opération, qui aurait permis la création d'un ensemble cohérent autour d'un même bassin de vie.

- Les habitants des deux communes ont été sollicités en février 2024 pour proposer librement des noms de la commune nouvelle : une trentaine de propositions ont été reçues au 30 mars 2024.
- Les conseillers municipaux de Gerrots et de Victot-Pontfol ont réduit les possibilités à une liste de 5 noms soumis à une opération de votation citoyenne sur un mois, avec possibilité de voter directement en mairie ou par correspondance.
- Cette période a été conclue par 2 réunions publiques les 24 et 25 mai 2024. Réunions suivies des dépouillements par commune.

## SUR L'ENSEMBLE DES VOTANTS

TAUX DE PARTICIPATION

62%

VICTOT-EN-AUGE RETENU

59.8%

Pour conserver un lien historique avec les dénominations des communes historiques, quatre hameaux : Gerrots, Les Authieux sur Corbon, Pontfol et Victot seront créés. Ils marqueront une filiation historique et viendront compléter les adresses postales des habitants.

Dès le 6 janvier 2025, le premier Conseil Municipal des 2 communes rassemblées se tiendra à la mairie de Victot-Pontfol. Pendant toute la période préalable aux prochaines élections municipales, dite période transitoire, les décisions se prendront avec l'ensemble des conseillers élus des 2 communes rassemblées.





## QUELLE EST LA GENÈSE DE CETTE FUSION ?



**SYLVIE PESNEL**  
GERROTS

Durant les années 70, la commune de GERROTS a vu le nombre de ses habitants descendre à 34.

La municipalité avait souhaité, à l'époque, fusionner avec REPENTIGNY (sans mairie) et RUMESNIL (dont l'école fermait). Ces deux communes ont refusé, souhaitant garder leur propre gouvernance.

La commune de GERROTS a donc continué à avoir son siège chez le maire jusqu'à ce jour. En 2008, date à laquelle le conseil a été renouvelé, la mairie a toujours siégé chez le maire.

Élue depuis 2008 et ne souhaitant pas renouveler son mandat en 2026, Mme Sylvie PESNEL a donc émis l'idée de chercher une commune limitrophe qui voudrait bien l'accueillir en fusionnant avec elle.

Après avoir consulté la population à deux reprises et investigué auprès des communes voisines, un accord a été conclu avec la commune de VICTOT-PONTFOL, qui a été confirmé par un arrêté préfectoral en date du 30 Septembre 2024, pour une fusion entre les deux communes au 1er Janvier 2025.



**ALEXANDRE BOUILLON**  
VICTOT-PONTFOL

La commune de Victot-Pontfol est déjà issue de la fusion de Victot, Pontfol et Les Authieux sur Corbon. C'était en 1849 et depuis cette période, la population de la commune n'a cessé de diminuer. Lentement mais sûrement. Une population tout de même divisée par 2 entre 1975 et 2021.

En 2017, la dissolution de la communauté de communes de Cambremer a été vécue comme un traumatisme local et une prise de conscience de la difficulté à conserver indépendance, proximité avec les habitants et représentativité au sein d'instances locales.

Le Conseil municipal était donc à l'écoute de solutions pragmatiques et à taille humaine. Lorsque la maire de Gerrots a évoqué ce sujet, il n'y a pas eu d'hésitation pour se lancer dans l'aventure

**NOTRE SEUL OBJECTIF :**  
**Assurer le meilleur service à nos administrés et la pérennité de notre échelon communal.**



## QUELLES ONT ÉTÉ LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR MENER À BIEN CETTE FUSION ?



**SP :** Il a fallu avec l'aide de la sous-préfecture travailler sur la concordance de nos deux communes dans les domaines de la fiscalité, de l'état civil, de la modification de la dénomination d'une voie avec un nom commun, de la recherche d'un nouveau nom avec les habitants.

Les habitants ont été réunis afin de leur expliciter la nécessité de cette fusion du fait de l'absence de bâtiment public et de la taille de la commune de Gerrots.

**AB :** Les communes de Gerrots et Victot-Pontfol partagent un passé commun, elles appartiennent au même bassin de vie, sont membres de la même communauté de communes, sont dans la même strate de population, avaient des fiscalités approchantes que nous avons rendues identiques dès avril 2024 en votant une diminution des taux de nos taxes foncières.

Nous partageons aussi des objectifs similaires en matière d'aménagement du territoire, de réhabilitation du patrimoine communal, de gestion des finances locales, ... Alors on ne peut pas vraiment dire que nous ayons rencontré de grandes difficultés.





## QUELS SONT SELON VOUS, LES PRINCIPAUX AVANTAGES DE CETTE FUSION POUR VOS ADMINISTRÉS ?

**SP :** Tout d'abord, la mutualisation des moyens de fonctionnement et d'investissement des deux communes : Mairie, secrétariat de mairie, matériel informatique, mutualisation des contrats (1 au lieu de 2 : en téléphonie, en assurances).

Nous aurons plus de possibilités pour organiser des cérémonies et des animations.



**AB :** L'objectif principal de cette fusion est de faire bénéficier aux habitants de nos deux communes de ce qui a été mis en place chacun de notre côté. Optimiser l'entretien des espaces verts, des bermes et des bâtiments publics. Permettre des investissements structurels difficiles voire impossibles isolément : patrimoine communal, voies et chemins, mobilité, accessibilité, infrastructures locales, communication et animation. Nous avons commencé à organiser une cérémonie des vœux et Gerrots une galette des rois, nous joindrons les deux. Même chose pour la fête des voisins, l'arbre de Noël, voire une saison culturelle commune et partagée.



## COMMENT L'IDENTITÉ DE CHAQUE COMMUNE SERA-T-ELLE CONSERVÉE ?

**SP et AB :** Nous avons choisi de conserver le nom historique de chaque commune dans l'adresse postale, les hameaux de Gerrots, Pontfol, Les Authieux sur Corbon et Victot seront créés.

A l'exception des doublons (route de Rumesnil), nous conserverons aussi la dénomination des voies des communes historiques, en y ajoutant le nom de la commune nouvelle : Victot-en-Auge.

Nous veillerons aussi à créer des espaces dédiés à l'histoire des communes constitutives de la commune de Victot-en-Auge : que ce soit sur internet, à la mairie, dans les cérémonies, ... C'est un historique à préserver mais aussi une histoire nouvelle à construire.



## QUELS SONT LES PROJETS À COURT TERME APRÈS LA FUSION ? ET À PLUS LONG TERME ?

**Notre préoccupation première est d'harmoniser nos pratiques :**

- Assurer l'entretien courant des espaces verts, des chaussées, des cimetières.
- Assurer la défense incendie des habitations.
- Continuer à restaurer et améliorer l'état du patrimoine communal : la mairie, son jardin et son accès, l'intérieur de l'Église de Gerrots, l'Église de Victot ou la chapelle de Pontfol.
- De manière générale, conforter et développer l'attractivité du territoire en matière d'habitat, de culture, d'économie
- Assurer une meilleure représentativité de notre territoire et de ses habitants auprès de l'État, et des autres collectivités ou établissements publics tout en respectant une

représentation équitable des communes fondatrices au sein de la commune nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants des communes fondatrices.

- Maintenir un service public de proximité au service des habitants du territoire en regroupant tous les moyens humains, matériels et financiers des deux communes fondatrices permettant de renforcer le développement cohérent et équilibré de chaque commune fondatrice dans le respect des intérêts de nos habitants et d'une bonne gestion des deniers publics.
- Au final, être en capacité de porter des projets que chaque commune prise séparément n'aurait pu réaliser.

## TRAVAUX VOIRIES

Prévus de longue date dans le cadre du contrat de territoire, les travaux de réfection des chemins historiques de Victot-Pontfol ont pu être initiés cette année : **Impasse des Caveliers assainie et gravillonnée** et, surtout, la **voirie du Chemin Planche aux Mignots entièrement refaite** en novembre 2024. Une subvention (DETR) ayant été validée en fin d'année, **le prochain chemin dont la voirie sera réhabilitée sera la chemin de Pontfol**, très abîmé aussi par les intempéries et l'augmentation du trafic.



## INONDATIONS 2024

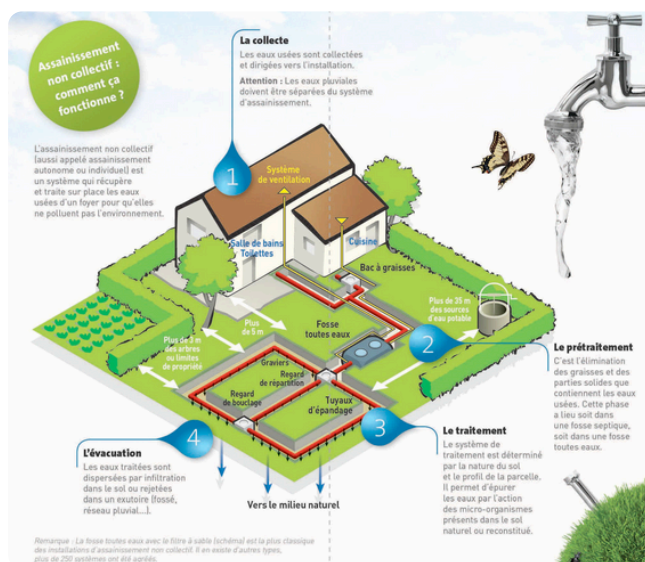
Le 2 mai et le 8 décembre 2024, nos cours d'eau, canaux et fossés n'ont pu canaliser des abats d'eau importants combinés à des conditions défavorables en terme de capacité d'absorption des sols et de marées. Si seuls des accès ont été coupés en mai, des habitations ont été inondées, des équipements ont été détériorés en décembre. Des conditions et des dégâts exceptionnels qui ont conduit notre commune à demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle le 23 décembre 2024. Les services de notre communauté de commune, compétents en terme de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ont été mobilisés pour proposer des solutions à moyen terme.



## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**La solidarité intercommunale jouera en 2025 !**

Il aura fallu de nombreux mois d'échanges, de discussions avec notre communauté de communes NCPA et avec l'Agence de l'eau mais ces échanges auront porté leurs fruits. Alors que les communes de Beaufour-Druval, Gerrots et Victot-Pontfol n'étaient pas retenues par l'Agence de l'Eau comme éligibles à une subvention pour la remise aux normes de l'Assainissement Non Collectif, **dès le 1er janvier 2025, ce sera une subvention de 7200€, dans la limite de 80% du montant de l'opération qui sera accordée pour toutes les réfections d'assainissement non collectif. Ne tardez pas à prendre contact avec les services de NCPA pour préparer votre projet.**





La campagne de recensement se déroule du 16 janvier au 15 février 2025 **UNIQUEMENT** sur l'ancienne commune de Victot-pontfol.

Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. **Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs, de programmes de rénovation et d'offre de moyens de transport.

L'agent recenseur désigné par la commune vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, vous devrez répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet. Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.



## P R A T I Q U E

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 16 janvier 2025 sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet qui vous sera remise, dans votre boîte aux lettres ou en main propre par notre agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront transmises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée. L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

## LE RECENSEMENT DE LA POPULATION, C'EST UTILE, C'EST SIMPLE, C'EST SÛR.

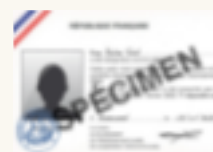


Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France. Au-delà du dénombrement de la population communale, qui sert de base de calcul aux dotations financières de la commune, l'Insee fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail, etc.

- Victot-Pontfol, de groupe de rotation 2, va se faire recenser sur son ancien périmètre au cours de l'opération 2025. **Il est indispensable d'installer votre numéro d'habitation.**
- Gerrots, de groupe de rotation 3, aurait dû se faire recenser en 2026 mais ce recensement n'aura pas lieu, la date de création de la commune nouvelle étant effective au 01/01/2025.

**Le groupe de rotation de la commune nouvelle Victot-en-Auge sera connu en mars 2025 et le prochain recensement exhaustif aura lieu sur l'ensemble du périmètre de la commune nouvelle Victot-en-Auge.**

L'agent recenseur est recruté par votre mairie. Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore.



Le recensement de la population est GRATUIT. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

## CONCOURS PHOTOS



1

Florence de Villequier



2

Nicole Juillard et Carine Efratas

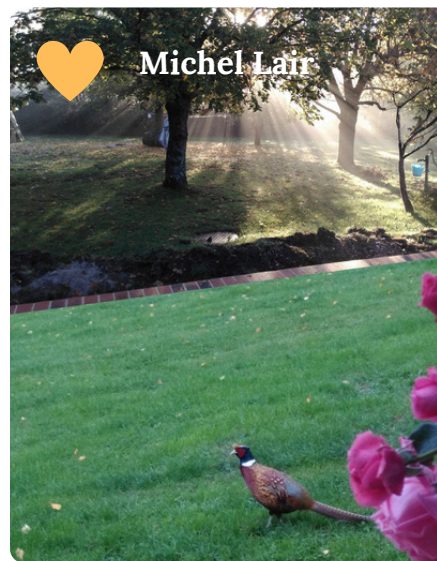


3

Mickaël Guilloux

Il aura fallu du temps et 2 catégories pour que notre Conseil Municipal des Jeunes valide son choix des lauréats du concours photo lancé lors de notre précédente lettre d'information. **Les lauréats seront mis à l'honneur et récompensés lors de la cérémonie des vœux du 18 janvier 2024.**

La photo coup de cœur ci-contre était initialement 2 photos distinctes. Envoyées par mail elles s'étaient retrouvées accolées lors de la tenue du jury du Conseil Municipal des jeunes. L'idée a été trouvée bonne de les rassembler pour en faire une seule photo. Et un coup de cœur!


 Michel Larr

## Et on recommence ?

Le thème de 2025, inévitablement lié à notre commune nouvelle, sera : « Ce qui nous lie ». Et pour permettre à tous de participer, les textes, photos, montages seront acceptés.  
A vous de jouer !

## Carnet Blanc

Mariage de Celine Tayeb et Mickael Guillou le 31 août 2024. Toutes nos félicitations aux mariés qui ont eu la chance de voir leur acte de mariage lu par leur fille, Luiza Matuszak, membre de notre Conseil Municipal des Jeunes

## Carnet Rose

Naissance de Eve Aveline le 20 août 2024. Bienvenue à cette nouvelle petite habitante de la commune !



Directeur de Publication : Alexandre Bouillon

Crédits photographiques : Hors inscription spécifique, Alexandre Bouillon, Fanny Bouillon, Marc Chazelle, Guénaëlle Dezobry

Réalisation & mise en page : Guénaëlle Dezobry / gdsolutions.fr

Impression : Lexo Imprimerie - Lisieux

Dépôt légal : A parution

## VICTOT-EN-AUGE

Commune nouvelle, nouveaux horaires de permanence :

- Lundi : 17h30 – 18h30
- Mardi : 14h00 – 18h00
- Mercredi : 18h30- 20h30
- Samedi permanence des élus 10h30- 12h30

Tél : 02 31 39 01 29

E-mail :

secretariat@victot-en-auge.fr

EN CAS D'URGENCE :

Mme Sylvie PESNEL sera toujours joignable au 06.34.98.67.03 ou au 02.31.63.01.79 (privé).

Mr Alexandre BOUILLON sera toujours joignable au 06.30.04.82.88